L'État économise, le personnel souffre, les malades aussi

Autor(en): **Pahud, Claude**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1377

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1014581

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'État économise, le personnel souffre, les malades aussi

Les économies de l'État de Vaud ont mis plusieurs secteurs sous pression.
***Le 3 février:* Rapport sur la surcharge et la pénibilité du travail au CHUV.**
Le 4 février: conférence extraordinaire des directeurs d'établissements scolaires pour traiter du problème de l'épuisement professionnel des enseignants.

Le *Rapport sur la surcharge et la pénibilité du travail au CHUV,* qui vient d'être rendu public, est l'œuvre d'une commission paritaire formée de membres de la direction du CHUV et des Hospices et d'une délégation de l'assemblée du personnel.

Il apparaît que le CHUV – à la fois hôpital de proximité, hôpital universitaire et hôpital de soins aigus – est pris dans un étau: les restrictions financières sont sévères et le nombre des patients traités est en hausse (voir encadré). On assiste en effet à une émigration des cliniques privées du fait des nombreuses résiliations d'assurances privées, et à un report des hôpitaux du GHRV qui ont également subi des restrictions budgétaires. Les cas lourds sont, de plus, en augmentation.

Avec l'expansion des tâches administratives, plus importantes encore dans un hôpital universitaire, le temps accordé aux soins diminue. La réduction de la durée d'hospitalisation augmente également la lourdeur des tâches, puisqu'elle entraîne proportionnellement plus d'entrées et de sorties.

Si tous les secteurs de l'hôpital sont sous pression, le personnel soignant est le plus «gâté». Il assure le service 24 heures sur 24, toute la semaine. Il est soumis aux heures supplémentaires et aux modifications d'horaire dues au manque d'effectifs. Il souffre de temps de repos insuffisant. Comment, dans ces conditions de stress et de fatigue, faire face sereinement à des situations de fin de vie, de toxicomanie, de violence...?

Fatalement, en 1997, les absences du personnel infirmier ont progressé de 1,28 jour. Il devient difficile de garder le personnel, d'en engager du nouveau et de bien former la relève. En 1998, les soins intensifs ont perdu la moitié de leurs infirmières certifiées.

Ajoutons une poignée de cerises sur la pièce montée: il n'y a pas de garderie adaptée à des horaires impossibles, le parking est laborieux, une personne sur cinq travaille dans un local borgne, on manque de locaux pour patients en fin de vie ou pour accueillir les familles des patients décédés.

Les principaux concernés, les patients, pâtissent bien sûr de cet environnement: surveillances espacées, suivis inadéquats, transferts prématurés vers des services d'intensité médicale moindre, erreurs, information déficiente, sorties hâtives ou mal suivies.

Comment enrayer cette péjoration des conditions de travail et de prise en charge? Propositions de la délégation de l'assemblée du personnel, puis, s'il y a divergence, celles de la direction:

- Les 5 francs supplémentaires par heure de travail de nuit ne remplaçant pas le repos, il est demandé une compensation en temps de 20%. 10% pour la direction.
- Pour les personnes travaillant dans des locaux borgnes, 5 jours de congé supplémentaires sont sollicités. La direction demande une indemnité de 150 francs par mois.
- La pénibilité des services de piquet pourrait être amoindrie par une réorganisation et l'engagement de personnel.
- Pour 3300 employées (2/3 du personnel), moins d'une centaine de places de garderie sont disponibles. 25 places environ sont adaptées à des horaires irréguliers. La création d'une garderie sur le site du CHUV est demandée. La direction se contenterait d'une réallocation afin d'améliorer l'offre existante.

La commission estime à 195 emplois plein-temps (dix-sept millions) la rallonge nécessaire pour parer au plus pressé. *cp*

Statistiques d'activité et évolution des effectifs (CHUV et Cevey-Sylvana)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998 extrapolé
Lits	1140	1142	1059	970	951	893	820	825
Sorties	28661	28918	28769	28896	29201	30296	30670	31081
Journées	360792	345268	315202	289065	273146	252319	250460	261599
Durée de séjour	12,6	11,9	11,0	10,0	9,4	8,3	8,2	8,4
Occupation des lits	86,7%	82,8%	81,5%	81,6%	78,7%	77,4%	83,7%	86,9%
Effectifs plein temps	4000	3950	3829	3789	3751	3659	3638	3684
Sorties/effectifs	7,2	7,3	7,5	7,6	7,8	8,3	8,4	8,4
Entrées urgences					33571	32939	35055	36374
Personnel médical	479,7	482,6	495,5	498,5	478,1	472,7	477,0	490,6
Infirmier	1652,3	1632,4	1567,0	1543,0	1434,5	1393,7	1380,4	1395,4
Médico-technique	501,1	488,1	480,5	463,2	497,6	482,8	478,9	474,0
Administratif	514,6	502,8	475,1	462,9	411,1	401,9	410,0	415,4
Logistique	740,1	731,0	703,0	680,0	786,4	765,6	736,8	734,9

Restrictions depuis la création des Hospices cantonaux en 1991

- 1991-1993: 2% du budget du CHUV, soit 12 millions
- 1994-1998: 10,6% des dépenses, soit 49,6 millions
- 1999: le budget des Hospices est diminué de 4,3 millions
- 1991-1998: l'indicateur de charge de travail (sorties/effectifs) passe de 7,2 à 8,4